

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025

L'an 2025 et le 1^{er} avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Virginie PEIGNÉ a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU
Madame Marie-Claude PIGNOL a donné pouvoir à Madame Annie BOUVARD
Monsieur Benoît France a donné pouvoir à Monsieur Alexandre QUINOT

Absent(s) excusé(s) :

Madame Marinette CHAINTREAU

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 28/03/2025

Date d'affichage : 28/03/2025

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 08/04/2025
et publication ou notification : 08/04/2025

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2025
- Rénovation de l'éclairage public et demande de subventions
- Etude hydrogéologue géothermie sur nappe – Réhabilitation Espérance
- Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux
- Etude de devis
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2025

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 13 mars 2025.
Le procès-verbal du 13 mars 2025 est approuvé.

2025-11 - Rénovation éclairage public - subvention SIERP

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis proposés par l'entreprise LENOIR, relatifs à la rénovation de l'éclairage des quatre bâtiments suivants :

- Salle polyvalente de Guignonville : 2 324 € HT – 2 788,80 € TTC
- Mairie de Guignonville : 186 € HT – 223,20 € TTC
- Eglise de Greneville : 2 136 € HT – 2 563,20 € TTC
- Eglise de Guignonville : 2 043 € HT – 2 451,60 € TTC

Soit un montant total de 6 689 € HT – 8 026,80 € TTC

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les critères d'attribution des subventions retenues par le Syndicat d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les devis de l'entreprise LENOIR pour un montant total de 6 689 € HT, soit 8 026,80 € TTC prix pour rénover l'éclairage des quatre bâtiments mentionnés.

SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP).

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-12 - Etude hydrogéologue géothermie sur nappe – Réhabilitation Espérance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'effectuer une étude de géothermie sur nappe, afin de pouvoir percevoir une subvention de la Région,

Vu le devis présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'étude de géothermie sur nappe, de l'entreprise **Hydro Géologues Conseil**, pour un montant de 5 177,25 € HT, soit 6 212,70 € TTC.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

La loi d'engagement dans la vie locale et de proximité de l'action publique du 27/12/2019 a ajouté l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Questions diverses

Espérance

Les travaux de l'Espérance se poursuivent.

Le Maire explique qu'une réunion de chantier a eu lieu le 1^{er} avril au matin et que le charpentier lui a indiqué qu'un renforcement de charpente serait à envisager sur certaines pièces de bois en mauvais état ; les « fermes » pourraient être renforcées. Un bureau d'étude pourrait confirmer et certifier ce qu'il est envisageable de faire pour consolider la structure.

Traversées de routes

Monsieur Alexandre QUINOT demande s'il serait possible de réparer les traversées de routes abimées. Le Maire répond qu'il faudra y songer, voir ce qu'il sera possible de réaliser en fonction du budget restant après les travaux de l'Espérance.

Chenilles

Monsieur Patrick ARNAULT indique qu'il serait souhaitable de couper les branches de l'arbre situé rue de la biringue avant l'apparition des chenilles processionnaires.

La séance est levée à 22h30

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

